

CDC Argentan Intercom

Elaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial d'Argentan Intercom associé à la labellisation Cit'ergie

PROCEDURE ADAPTEE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CDC Argentan Intercom. Correspondant : Monsieur Laurent BEAUVAIS, Maison des Entreprises et des Territoires - 12 route de Sées - BP 90220 61205 Argentan cedex - Tél. : 0233122525, Fax : 0233122526, Courriel : juridique@argentan-intercom.fr.

Adresse Internet du pouvoir adjudicateur : <http://www.argentan-intercom.fr/>

Adresse Internet du profil d'acheteur : <http://demat.centraledesmarches.com/7044414>.

Type d'organisme : Groupement de collectivités.

Objet du marché : Elaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial d'Argentan Intercom associé à la labellisation Cit'ergie.

Type de marché : Services.

L'avis implique un marché public.

Autres informations : Code NUTS : FRD13. L'adresse de téléchargement du DCE au sein du profil acheteur est <http://www.centraledesmarches.com/>. Il est rappelé que pour toute consultation lancée après le 01/10/2018, tous les échanges entre les candidats et le pouvoir adjudicateur doivent être effectués par voie électronique. L'intégralité de la présente annonce est publiée sur le site www.centraledesmarches.com

Caractéristiques principales :

Marché public de services passé selon la procédure adaptée en application de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 et de l'article 27 du décret n°2016-360 relatifs aux marchés publics et selon les dispositions du CCAG-Pl. Ce marché a pour objet le recrutement d'un prestataire chargé de l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial d'Argentan Intercom associé à la labellisation Cit'ergie. Un PCAET est une démarche de développement durable axée spécifiquement sur la lutte contre les changements climatiques. Le label Cit'ergie, qui est un appui opérationnel à l'élaboration des PCAET, s'adresse aux collectivités qui souhaitent faire reconnaître la qualité de leur politique en matière de climat-air-énergie. Conformément aux dispositions de l'article 32 de l'ordonnance n°2015-899 et de l'article 12 du décret n°2016-360, le présent marché ne fait pas l'objet d'une dévolution en lots séparés. En effet, par principe les marchés publics sont passés en lots séparés, sauf si leur objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes. Le pouvoir adjudicateur peut ainsi décider de ne pas allouer un marché public si la dévolution en lots séparés est de nature à restreindre la concurrence ou risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations. Or, en l'espèce, la mission consiste à accompagner la CDC dans l'élaboration de sa stratégie territoriale globale en matière de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique. L'objet de la prestation comprend donc deux volets qui doivent être menés conjointement : l'élaboration du PCAET et l'accompagnement à la mise en œuvre de la démarche Cit'ergie. L'articulation des deux démarches s'appuiera donc sur une méthodologie commune qui permettra d'apporter une cohérence globale de projet ainsi qu'une mutualisation des coûts d'ingénierie. Par ailleurs, il n'est pas prévu de décomposition en tranches. Pas de variantes ni d'options.

Refus des variantes.

Quantités :

L'exécution du marché commencera dès la réception de la notification qui fera office d'ordre de service. La mission s'étendra sur une période de 12 mois pour le PCAET et 4 ans pour la démarche Cit'ergie. Année 1 : Phase 1 - préfiguration PCAET/Cit'ergie ; Phase 2 - diagnostic PCAET/Cit'ergie ; Phase 3 - programme d'actions PCAET / Cit'ergie ; évaluation environnementale et stratégique du PCAET. Années 2-3-4 : Phase 4 - suivi de la mise en œuvre et demande de labellisation Cit'ergie. La nature, la quantité et la description des prestations et leurs spécifications techniques sont données au CCTP. Des modifications du marché peuvent intervenir conformément aux dispositions des articles 139 et 140 du décret n°2016-360.

Durée du marché : 48 mois à compter de la notification du marché.

Conditions relatives au marché :

Cautionnement et garanties exigés : En application des dispositions de l'article 59 de l'ordonnance n°2015-899 et des articles 110 à 113 du décret n°2016-360, une avance est accordée au titulaire du marché dont le montant initial est supérieur à 50 000 € HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois. Le montant de l'avance est fixé à 5% du montant initial TTC du marché. En application des dispositions de l'article 112 du décret sus-évoqué, le titulaire, sauf s'il s'agit d'un organisme public, doit justifier de la constitution d'une garantie à première demande ou d'une caution personnelle et solidaire à concurrence de 5% du montant de l'avance.

Modalités essentielles de financement et de paiement : Financement assuré par fonds propres. Règlement des dépenses par mandat administratif suivi d'un virement. Délais de paiement fixés à 30 jours, dans les conditions définies au CCAP conformément à l'article 1er du décret n°2013-269 pris en application de l'article 37 de la loi n°2013-100. Les prix du marché sont fermes pour l'élément de mission PCAET et concernant l'élément de mission Cit'ergie, les prix sont révisibles annuellement à la date anniversaire de l'entrée en vigueur du marché et pour la première fois à compter de la date du premier anniversaire de l'entrée en vigueur du marché. En application de l'article 17 du décret n°2016-360, les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix forfaitaires dont le libellé est donné dans le détail estimatif (à fournir par le candidat), selon les stipulations de l'acte d'engagement.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le marché sera conclu soit avec un prestataire unique soit avec des prestataires groupés. Les entreprises peuvent présenter leur candidature et leur offre sous la forme d'un groupement solidaire ou conjoint d'entreprises. Il devra être joint à la candidature une habilitation du mandataire par ses cotraitants. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Conformément à la faculté posée par l'article 45 V du décret n°2016-360, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité : de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; en qualité de membres de plusieurs groupements. Le membre du groupement désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire représente l'ensemble des membres vis-à-vis de la personne publique et coordonne

les prestations des membres du groupement. Les groupements doivent être constitués dès la remise des candidatures, aucun groupement ne pourra être constitué ultérieurement. Unité monétaire utilisée : l'euro

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

60 % valeur technique

40 % prix

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 01 mars 2019 à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : MP2019-01

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Il est rappelé que pour toute consultation lancée après le 01/10/2018 les candidats doivent impérativement transmettre leur candidature et leur offre par voie électronique. Élimination des candidatures et des offres sous format papier, élimination des candidatures et des offres arrivées hors délais et des candidats frappés par une interdiction de soumissionner mentionnée aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899. Pour de plus amples renseignements : se référer à l'article 43 de l'ordonnance n°2015-899 ainsi qu'aux articles 39 à 42 du décret n°2016-360 et au règlement de la consultation. .

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Argentan Intercom. Correspondant : M LECORNEY Maxime , Maison des Entreprises et des Territoires - 12 route de Sées - BP90220, 61205 Argentan cedex, Tel : 0233122525 - Fax : 0233122526, Courriel : juridique@cc-argentan.fr. Adresse internet (url) : <http://www.centraledesmarches.com>

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Argentan Intercom. Correspondant : M Didier BOUVET , 12, route de Sées - CS 90 220, 61205 Argentan Cedex, Tel : 0233125225 - Fax : 0233122526, Courriel : didier.bouvet@argentan-intercom.fr. Adresse internet (url) : <http://www.argentan-intercom.fr/>

Date d'envoi du présent avis : 31 janvier 2019.